

<https://enseignants.se-unsa.org/Revalorisation-indemnitare-des-formateurs-une-bonne-nouvelle-pour-les>



enseignants de l'Unsa



Revalorisation indemnitaire des formateurs : une bonne nouvelle pour les concernés mais des acteurs essentiels

exclus Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2025

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Alors qu'une revalorisation bienvenue et attendue de l'indemnité pour certains formateurs a été actée, d'autres acteurs essentiels de la formation en restent exclus. Le SE-Unsa a écrit à la ministre démissionnaire.

Une revalorisation attendue

L'arrêté actant une revalorisation de l'indemnité de fonction des personnels enseignants du 1er degré exerçant les fonctions de maître formateur et de formateur académique vient d'être publié. Il s'agit d'une première étape attendue de longue date, après des années de demandes récurrentes.

L'indemnité des formateurs académiques est portée de 1 509 €/an à 2 509 €/an, celle des enseignants du 1er degré de 1 925 €/an à 2 550 €/an.

... mais des formateurs exclus

De nombreux collègues formateurs ne bénéficieront pas de cette revalorisation. C'est le cas de nos collègues conseillers pédagogiques - qui sont pourtant en moyenne tuteurs d'au moins un ou deux enseignants stagiaires – ainsi que des enseignants référents pour les usages du numérique (Erun), oubliés systématiquement des revalorisations indemnitaires.

En ne posant pas la question de la rémunération des formateurs dans leur ensemble, le ministère passe une nouvelle fois à côté d'une revalorisation équitable des missions de formation. En agissant ainsi, le ministère sanctionne non seulement financièrement mais symboliquement les personnels qu'il exclut du bénéfice de cette revalorisation.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, cette revalorisation constitue un premier pas dans la reconnaissance de la complexité, de l'investissement et de la valeur des missions de formation.

Néanmoins, la décision prise par le gouvernement démissionnaire ne suffit pas à régler la question de l'attractivité des missions de formateur. D'autres enjeux restent à traiter de manière prioritaire, notamment l'amélioration des conditions de travail.

Pour ces raisons, le SE-Unsa a écrit à la ministre démissionnaire pour que, d'une part, les conseillers pédagogiques puissent bénéficier de cette indemnité, et d'autre part, pour que d'autres acteurs de la formation comme les Erun accèdent eux aussi à une revalorisation indemnitaire. Enfin, nous avons demandé d'ouvrir le chantier des conditions de travail des acteurs de la formation.

>> [Lire notre courrier](#)